N°13 /Octobre 2020

SHEMA

Dans D'ENGAGEMENT

Bulletin d'information des acteurs du Réseau Foi et Justice Cameroun/*Newsletter of actors of the Cameroon Faith and Justice Network*

Ecoute, Israël, le Seigneur, notre Dieu, est l'unique Seigneur et *tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur,….Tu aimeras ton prochain comme toi-même Mc 12: 29-31*

COVID19 au Cameroun

Gestion des déchets médicaux: Un impératif

Site de décharge non sécurisé et accessible

Editorial : L'appel de la terre!

L'impact de la Covid19 n'est pas seulement sanitaire et économique. Il est aussi environnemental. Nous pouvons percevoir le lien entre la Covid19 et l'environnement à deux niveaux. A travers la pollution causée par les déchets médicaux issus de la prise en charge des patients et abandonnés dans la nature puis par l'efficacité des plantes médicinales dans la prévention et le traitement des infections à Coronavirus. Il est évident aujourd'hui que sans la pharmacopée traditionnel, beaucoup d'africains n'auraient pas survécus à la pandémie. Ceci nous oblige une fois encore à reconnaitre la pertinence de préserver certains espèces végétales et leurs écosystèmes. Les plantes médicinales et les milieux naturels qui garantissent leur saine croissance ont besoin d'être reconnu et protégé.

Nous avons voulu aborder de manière spécifique la gestion des déchets médicaux liée à la prévention et à la prise en charge des patients de la Covid19 au Cameroun. Si la production de tels déchets est inévitable, au regard de la technologie actuelle, leur gestion est cependant un impératif qui n'incombe pas uniquement aux seuls professionnels de santé mais à nous tous. C'est pourquoi ce **SHEMA** nous invite à entendre l'appel de la terre. Elle qui nous porte et nous soigne. Comprendre le cadre normatif de la gestion des déchets médicaux ainsi que l'impact de la mauvaise gestion de tels déchets sur les sols et l'air, nous aiderons certainement à prendre conscience du mal qui est ainsi fait à la terre et à agir. « Tout est lié», le mal que je fais à la terre, aussi petit soit-il, je le fais à moi-même, aux générations présentes et futures.

P. Armel FOPA, O.Carm

A word from the church

"Notre Maison commune semble se transformer en un immense dépotoir"

L'exposition aux polluants atmosphériques produit une large gamme d'effets sur la santé, en particulier des plus pauvres(….)Il faut considérer également la pollution produite par les déchets, y compris les ordures dangereuses présentes dans différents milieux. Des centaines de millions de tonnes de déchets sont produites chaque année, dont beaucoup ne sont pas biodégradables : des déchets domestiques et commerciaux, des déchets de démolition, des déchets cliniques, électroniques et industriels, des déchets hautement toxiques et radioactifs. La terre, notre maison commune, semble se transformer toujours davantage en un immense dépotoir. À plusieurs endroits de la planète, les personnes âgées ont la nostalgie des paysages d'autrefois, qui aujourd'hui se voient inondés d'ordures. Aussi bien les déchets industriels que les produits chimiques utilisés dans les villes et dans l'agriculture peuvent provoquer un effet de bio-accumulation dans les organismes des populations voisines, ce qui arrive même quand le taux de présence d'un élément toxique en un lieu est bas. Bien des fois, on prend des mesures seulement quand des effets irréversibles pour la santé des personnes se sont déjà produits.

Pape Francois, LS 21-22

Déchets médicaux

15% sont des matières, dangereuses, infectieuses et toxiques

À cause des dépôts non-organisés et épars de déchets dans des fosses ouvertes, il peut y avoir de graves problèmes de pollution ainsi qu'un risque plus élevé de transmissions de maladies et d'accès par des humains ou animaux.

Les « ***déchets médicaux***» englobent tous les déchets liés à des procédures médicales, qui sont produits dans les établissements de santé, les centres de recherche et les laboratoires. Ils peuvent être des substances solides, liquides ou gazeuses issues des traitements préventifs, curatifs et palliatifs. Environ 85 % des déchets générés par les activités de soins sont des déchets ordinaires non dangereux. Les 15 % restants sont considérés comme des matières dangereuses, infectieuses, toxiques ou radioactives et peuvent constituer une source de contamination s'ils ne sont pas gérés correctement (***source OMS***).

Le dépôt inadéquat ou la mauvaise gestion des déchets médicaux peut non seulement entraîner des contaminations, des pollutions environnementales, mais aussi représenter un danger pour les patients et les professionnels de santé. Une gestion durable est donc indispensable pour réduire l'impact sur la santé et l'environnement.

L'arrêté N°003/MINEPDED du 15 octobre 2012 en son article 4 (1), fixe les conditions de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques, et stipule que « chaque hôpital doit mettre en place un système interne de gestion écologiquement viable des déchets produits Le recyclage d'articles potentiellement contaminés tels que le plastique et le métal des seringues et des aiguilles est pour le moment non recommandé dans la plupart des pays subsahariens à cause de la non disponibilité de technologies appropriées, du manque de formations spécifiques, ainsi que de procédures de gestion adéquates.

Le principal objectif de la gestion durable des déchets liés aux soins de santé est l'élimination de ceux-ci en limitant les dommages causés à l'environnement. Cependant, une mauvaise gestion des déchets médicaux expose les travailleurs sanitaires, les professionnels du traitement de déchets, les patients et la communauté à des contaminations, des effets toxiques et des risques de pollution de l'environnement importants. En effet, Il est essentiel que tous les déchets médicaux soient séparés à l'endroit de production, traités de manière appropriée et éliminés de façon sûre. Les sites de décharge sanitaires sont préférables aux fosses ouvertes pour au moins quatre raisons : ils permettent une isolation géologique des déchets par rapport à l'environnement ; les spécifications techniques pour l'acceptation des déchets sont respectées ; les opérations sont dirigées par le personnel sur le site ; le dépôt des déchets est organisé et les déchets sont recouverts chaque jour.

Les dispositions législatives représentent ainsi un pilier central du plan de gestion des déchets de soins médicaux au plan national, puisqu'elles permettent de définir clairement les devoirs et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans le processus de gestion des déchets de soins médicaux au niveau central, régional et local

Bien que le cadre sanitaire soit marqué par l'absence d'une mise en pratique, l'urgence de la mise en œuvre d'une réglementation, sur le respect des normes d'hygiène et l'évaluation des risques environnementaux est plus que jamais d'actualité.

La rédaction

Le Cabinet EEDEV Consulting Sarl, spécialisé dans les évaluations environnementales et prévention des risques industriels.

“ Tous les hôpitaux ne possèdent pas le permis environnemental ”

NIENIE Epse LAHBON Hedwige
Directrice du Cabinet EEDEV

Quelle est la procédure de gestion des déchets médicaux liés à la pandémie du Covid19 ?

La procédure de gestion de tels déchets selon l'arrêté N° 003/MINEPDED du 15 Octobre 2012 en son article 6, fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques s'articule en deux phases. Premièrement, catégoriser les déchets liés au Covid19 :Cat1 (Déchets potentiellement infectieux comme les sécrétions des voies respiratoires, les caches nez, bandelettes ou kits de dépistage),Cat2 (Déchets à forte teneur en métaux lourds tels que les piles des thermo flashs). Cat3 (Déchets assimilés aux déchets ménagers tels que les flacons vides de gels hydro alcooliques).
Deuxièmement, ils doivent suivre un itinéraire composé de plusieurs étapes qui comprennent : le tri sélectif→ Emballage selon la catégorie des déchets→ Stockage dans des conteneurs hermétiquement fermés et estampillés→ le Transport→ le Traitement →Elimination finale. Cette procédure est celle applicable dans les structures bien organisées telles que les hôpitaux, centres de santé, pharmacie etc.

“Le respect de la réglementation en la matière demeure une gageure ”

Quelle analyse pouvez-vous faire de la gestion des déchets médicaux dans nos hôpitaux ?

Le manque du personnel qualifié pour la gestion des déchets médicaux dans nos hôpitaux entraine des négligences notoires comme le transport mêlé des déchets médicaux et ceux ménagers, le stockage des déchets en plein air etc. Tous les hôpitaux ne possèdent pas le permis environnemental pour la gestion des déchets médicaux. Dans ce cas, le transport et le traitement doivent se faire par les structures agréées. Seulement le respect de la réglementation en vigueur en la matière demeure une gageure. Néanmoins, chaque institution hospitalière, qu'importe la taille, devrait être informée sur les procédures de gestion des déchets et devrait avoir au sein de son personnel un agent chargé du suivi des procédures de gestion desdits déchets. La présence des poubelles fermées pour la collecte des déchets restent importante.

Quels sont les risques à long terme sur l'environnement et la santé des populations ?

Une mauvaise gestion des déchets médicaux peut avoir des répercussions néfastes à long terme sur la santé des populations à travers notamment la propagation des agents pathogènes ou infectieux par exemple par les mouches. Sous l'effet des intempéries, infiltration et contamination de la nappe phréatique, donc de la source voisine. Les populations qui utilisent cette eau de source soit disant potable courent le risque de maladie gastro intestinale (diarrhée, Choléra…). Les objets piquants mal gérés peuvent être réutilisés par les populations inconscientes, avec pour risque la propagation des infections.
Notons également que l'environnement se trouve affecté sur le plan hydraulique et terrestre avec des éléments toxiques et non biodégradables comme les masques et les objets plastiques.

“Ils constituent un vecteur de propagation de nombreuses pathologies”

Quelles suggestions pouvez-vous émettre au gouvernement pour une meilleure gestion des déchets médicaux ?

Les missions d'inspection et de contrôle par le personnel du MINEPDED auprès des formations sanitaires doivent être multipliées, afin de vérifier la conformité de la gestion des déchets hospitaliers aux normes en vigueur. Il serait également important d'assurer la formation et le renforcement des compétences du personnel, car la formation reste un aspect crucial pour une amélioration réussie des pratiques de gestion des déchets de soins médicaux. En effet, elle doit mettre l'accent sur les rôles et les responsabilités de chaque acteur (Infirmiers, personnel de nettoyage…) impliqué dans son processus. En outre, l'organisation des campagnes de sensibilisation, à travers une communication plus optimale dans les médias, la diffusion des spots publicitaires, bulletins d'information, la mise sur pied d'un guide de bonne pratique etc. sur les risques liés à la mauvaise manipulation des déchets hospitaliers sont à envisager.

Propos recueillis par Christelle Adibone

Déchets médicaux du Covid19

Impact environnemental de sa mauvaise gestion

Les défaillances notées dans la gestion des déchets hospitaliers posent des préjudices notoires à la santé et à l'environnement .À cause des dépôts non-organisés de déchets. il peut y avoir de graves problèmes de pollution ainsi qu'un risque plus élevé de transmissions de maladies .

Si la prestation des services de santé dans la lutte contre la Covid19 améliore la santé et le bien-être général des populations, elle entraîne malheureusement la production de déchets potentiellement dangereux en l'absence d'une gestion appropriée.

Risques infectieux sur l'environnement

La gestion non durable des déchets médicaux entraîne la pollution des sols, à travers les débris déposés à même le sol à la merci des intempéries. Lorsque les déchets s'accumulent durant plusieurs jours, ils se développent des toxines, qui s'infiltrent dans le sol entraînant son appauvrissement et son infertilité. Au contact avec l'eau, il se forme un acide, appelé ***acide sulfurique***, qui contribue à la dégradation des pierres luttant contre les érosions.

L'élimination des déchets par ensevelissement favorise le développement des micro-organismes nocifs, qui peuvent s'infiltrer et contaminer la nappe d'eau phréatique (si le site n'est pas conçu et/ou géré de manière appropriée). L'incinération des déchets médicaux à l'air libre dégage des gaz (monoxyde de carbone, composés organiques volatiles..), qui contribuent à la destruction de la couche d'ozone, avec pour conséquences le changement climatique et la destruction de l'écosystème.

Pour une gestion durable et écologique

L'article 42 de la loi-cadre du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement stipule que « ***les déchets être traités de manière écologiquement rationnelle, afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune et la flore et sur la qualité de l'environnement en général*** ».

Le recyclage d'articles potentiellement contaminés tels que le plastique et le métal des seringues et des aiguilles est pour le moment non recommandé dans la plupart des pays subsahariens à cause de la non disponibilité de technologies appropriées, du manque de formations spécifiques, ainsi que de procédures de gestion adéquates.

Exemple de bacs pour déchets médicaux utilisés

Le procédé le plus adapté est le tri rigoureux des déchets médicaux pour une gestion sûre et durable. Il est recommandé d'installer des bacs dans tous les endroits où des déchets médicaux sont susceptibles d'être produits. La séparation des déchets dangereux des déchets non dangereux réduit de manière considérable, le risque d'infection des travailleurs qui manipulent les déchets de soins médicaux. La séparation se fait sur la base de la typologie des déchets. On pourrait ainsi avoir un bac pour les matières plastiques, les métaux... par exemple.

En outre, les décharges sanitaires contrôlées sont préconisées car elles limitent la contamination du sol, des eaux de surface et de la nappe phréatique ainsi que la prolifération d'odeurs nocives.

La rédaction

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE CAMEROUN

Directeur de publication : P. Paulin NEME EBANDA (Président de la CSMDC) - **Rédacteur en chef** : P. Joseph Armel FOPA DJOUDA (Coordinateur Foi & Justice) - **Secrétaire de rédaction** : Joël NOMI - **Equipe de rédaction** : Christelle ADIBONE , Kodjo AGBALI, Sr Jeanne TAÏLE , Sr Geny DA SILVA , Fr. Ernest MBEMBA , Sr. Marie Pierrette AKOA , Sr Hanne Marie BEYEK , Sr Monique GABANA - **Siège** : Mvolyé – Enceinte ITPR – **Site Web** : www.aefjn-cmr.org - **Email** : foi_justicecam@yahoo.fr/ foi_justicecam@aefjn-cmr.org - **Pages Facebook** : AEFJN Cameroun – Stop drogues **Page YouTube** : Association Foi et Justice - **Téléphone** : 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 - **Impression** : Ets MADELIE BUSINESS